

## DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE  
LA CHAPELLE SAINT LAURIAN**OBJET :**

Enquête publique du parc éolien  
sur la commune de Guilly

Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE SAINT-LAURIAN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUGER Sylvain, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2023

Présents : Mmes BODIN Sylvie – CHRETIEN Pascale – MESNARD Sylvie

MM AUGER Sylvain – METIVIER Frédéric – PELLETIER Jean-Louis – RIVIERE Bernard – RIVIERE Nicolas – ROBERT Didier

Excusés ayant donné procuration : Mme HABAULT Marie- Hélène à M. AUGER Sylvain et M. LANCHAIS à Mme CHRETIEN Pascale

Excusés : Mme HABAULT Marie-Hélène – M. LANCHAIS

Absents :

Secrétaire de séance : M RIVIERE Bernard

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu l'avis d'ouverture de l'enquête publique pour le projet éolien sur la commune de Guilly en date du 17 avril 2023.

Considérant que dans le cadre de la réalisation du parc éolien sur la commune de Guilly, la société GUILLY ENERGIES projette d'installer 4 aérogénérateurs d'une hauteur maximale au moyeu de 140 m, d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 m et d'un poste de livraison électrique sur la commune de Guilly.

Considérant que le conseil municipal a été régulièrement convoqué et qu'il a reçu la note de synthèse relative au projet éolien sur la commune de Guilly qui est soumis à enquête publique.

Considérant que le conseil municipal est en mesure de porter une réflexion éclairée sur l'opportunité de délibérer sur ce projet de parc éolien dans le cadre de l'enquête publique réalisée conformément au droit de l'environnement.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal décide,

- De formuler un avis favorable sur ce projet
  - o 06 voix Pour
  - o 02 voix Contre
  - o 03 voix Abstentions

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en Mairie, le 07 avril 2023

Le Maire  
  
AUGER Sylvain

Le secrétaire de séance,

  
RIVIERE Bernard